

@pamphlétaire



DANS CE NUMÉRO :

Page des Présidents	2
Resto	3
La Loi sur le Tabac	4
Santé-Sécurité	4
Le pain ...	5
Le mal-être	5
Formation Nautique	6
Amazone	7
Bobard	8



Vin nouveau ou ... Vent nouveau !

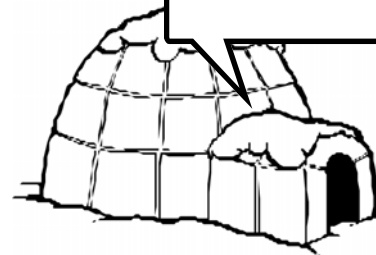
GAËTAN FRIGON À LA TÊTE DE LOTO-QUÉBEC...



Allo,
le Nuance?
C'est pour
une ...
livraison !

Caricature : Beaudet du journal de Montréal.

* Texte : L'équipe du Pamphlétaire



- Unité Générale
- Resto
- Sécurité

Syndicat des Employé(e)s de la Société des Casinos du Québec

La page des présidents

Assurance

Comme vous avez sûrement pu remarquer dernièrement dans nos tableaux syndicaux, le Casino, dans sa grande philosophie **inéquitable**, a donné des couvertures d'assurance à certains groupes de la Société.

Pourtant, depuis le temps que nous revendiquons ce **droit légitime et normal**, nous sommes toujours dans l'attente d'une nouvelle rencontre à ce sujet. Pourtant, toutes les fois que **les employés CSN ont mené des ba-**

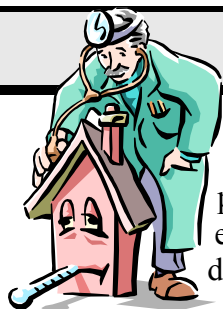
«les employés CSN ont mené des batailles et obtenu gain de cause»



tailles et obtenu gain de cause, les autres groupes en ont toujours **profité** sans exception.

Il est grand temps que la haute direction mette ses **culottes** dans ce dossier et donne droit à cet avantage aux employés que nous représentons. Un dossier que nous ne laisserons jamais dormir sur les tablettes. Vous pouvez en être sûr.

Yves Veillette
Président SESCQ-CSN



Sondage sur le « climat » organisationnel

J'ai participé tout dernièrement, ainsi que Linda Verhelst, aux « séances de défoulement » auxquelles le Casino nous avait demandé de participer. Je suis très fier du comportement des employés qui y ont participé et avec quelle franchise cela s'est passé. J'ai eu un compte rendu sur les autres rencontres qu'a effectué la firme spécialisée dans ce domaine. Je n'en ferai pas ici la synthèse exhaustive de ce que les employés ont apporté comme témoignages et solutions, **mais quelques faits ont été plus qu'évidents :**

- 1- *Incompétences de certains gestionnaires en place;*
- 2- *Manque de communication ;*
- 3- *Ingérence et incompétence de certaines personnes aux ressources humaines ;*
- 4- *Manque de personnel ;*
- 5- *Manque de respect envers le personnel ;*
- 6- *Qui dirige au Casino de Montréal ?*

Le syndicat attend avec impatience les **recommandations** de la firme et soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour que soient **appliquées** les recommandations qui seront liées de près ou de loin à **l'amélioration de la qualité de vie** des employés du Casino.

En finissant, je tiens à vous mentionner que lorsque M. Frigon commencera son mandat au mois de février, nous solliciterons une rencontre dans les plus brefs délais possible pour avoir une bonne idée de la **nouvelle philosophie** que nous espérons que M. Frigon **inculquera** à la Société des Casinos.

Yves Veillette
Président SESCQ-CSN

Resto

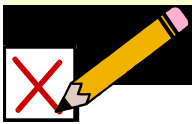
Projet de convention collective



Vos représentants syndicaux de Resto ainsi que ceux des deux autres unités travaillent depuis un bon moment déjà au projet de convention collective de 2003.

Voici les prochaines rencontres prévues au calendrier :

- 4 février 2002 : Triple exécutif (3 unités : Générale, Sécurité, Resto)
- 27 février 2002 : Exécutif Resto
- 1^{er} mars 2002 : Conseil Syndical Resto(délégués & exécutif)
- Date à confirmer : Assemblée générale Resto sur le projet de convention & élections.



Rappel d'élection

Lors de l'assemblée générale de mars 2002, il y aura élection des postes de délégués & ceux de l'exécutif du Syndicat des Employés de la Société des Casinos du Québec Section Resto.

Surveillez les babillards syndicaux pour les dates exactes ainsi que les mises en candidatures.

Permanence au Local syndical



Pour mieux répondre aux demandes des membres, il y aura dorénavant permanence au local syndical de Resto de :

10h00 à 18h00, les : **mercredi, jeudi et vendredi** de chaque semaine.

Le président ou son intérim seront présents pour répondre à vos questions.

Pour nous rejoindre :

Local syndical : (514) 395-0214

Téléavertisseur de Stéphane Ousset : (514) 897-3023



La loi sur le tabac



Chapeau ! À toutes les femmes enceintes (ou qui l'ont été) pour leur persévérance à vouloir travailler dans un milieu exempt de fumée de cigarette. Suite à la recommandation de la Direction de Santé Publique de réaffecter les travailleuses enceintes dans une section non-fumeur, la ministre Agnès Maltais, responsable du dossier « tabac », a inclus, à la dernière minute, les casinos dans le projet de loi modifiant la loi sur le tabac. Les casinos devront désormais avoir 60 % de leurs aires de jeux non-fumeurs. Le Casino de Montréal applique la loi depuis le 7 janvier dernier. Un client non-fumeur peut désormais circuler dans le casino sans avoir à traverser une section fumeur.

Autre développement dans le dossier, nous avons rencontré avec des conseillers de la CSN, les dirigeants de la Direction de la Santé Publique de Montréal-Centre en décembre dernier. Nous nous sommes entendus pour analyser conjointement (patrons, syndicats, DSP) les travaux effectués précédemment, concernant la qualité de l'air du Casino de Montréal, et de travailler conjointement à l'avenir.

Nous croyons que c'est un pas dans la bonne direction. Syndicalement, nous allons concentrer nos efforts à ce que les casinos travaillent au niveau de la ventilation pour que les sections non-fumeurs soient réellement exemptes de fumée de cigarette et que les sections fumeurs soient bien ventilées pour ceux et celles qui doivent y travailler. La DSP nous a assuré de son expertise en ce domaine. Dossier à suivre...

Nathalie Arguin

V-P Condition féminine Unité générale

Alain Ouimet

V-P Santé/Sécurité Unité Générale

Santé-Sécurité



Réagissant à la manchette du quotidien *La Presse* du 14 janvier à l'effet que le Québec fait piètre figure en matière de santé et de sécurité au travail, le président de la CSN, Marc Laviolette, incite le gouvernement à prendre ses responsabilités à cet égard. « Ça fait des années que la CSN fait des représentations pour rendre obligatoires la présence de comités conjoints en santé et sécurité et celle de responsables à la prévention. Tout ce qui manque, c'est la volonté politique. Ça fait presque une vingtaine d'années que le gouvernement peut corriger la situation qui prévaut par un simple arrêté ministériel, mais rien ne bouge. »

Marc Laviolette rappelle que pas plus tard que le 1er mai dernier, il a, en compagnie des présidences des autres centrales syndicales, souligné au premier ministre Bernard Landry l'importance pour les travailleuses et travailleurs que la Loi sur la santé et la sécurité au travail s'applique intégralement dans tous les milieux de travail, alors que seulement 15 pour cent d'entre eux sont présentement couverts par l'intégralité de cette Loi.

« C'est le patronat qui résiste à l'application intégrale de la loi dans tous les milieux de travail, souligne Marc Laviolette. Et le gouvernement, jusqu'ici, s'est soumis à cette attitude irresponsable, échappant lui-même à l'application de la loi dans son entier. Il est grand temps d'agir et de

protéger adéquatement tous les travailleuses et travailleurs dans tous les lieux de travail. »

L'étude du professeur Marcel Simard, de l'École des relations industrielles de l'Université de Montréal, démontre enfin, insiste Marc Laviolette, « qu'il existe un lien évident entre les mesures que nous réclamons, la prévention des accidents et la diminution des coûts des accidents de travail. Tous, patronat, gouvernement et travailleuses et travailleurs retireraient un bénéfice de l'application intégrale de la loi dans tous les lieux de travail. »

(Source: CSN 14-01-02 — Renseignements: (514) 979-6338)



Le Pain du Changement

Je récidive, je veux dénoncer cette fois-ci la gestion du pain. Pendant que des familles monoparentales, des pauvres et des itinérants meurent de faim, ici nous jetons le pain, pourquoi ?

Les surplus de pains ne peuvent-ils pas être réacheminés à Moisson-Montréal. Ici, on joue à l'argent et je le répète on jette le pain et les surplus sont énormes. Il faudrait cesser le gaspillage. Comme nos parents nous l'ont enseigné, le pain, c'est sacré, on ne jette pas le pain.

Messieurs les gestionnaires, la balle est maintenant dans votre camp. La patience est de mise. Encore une fois, je veux remercier notre syndicat qui me permet de prendre la parole pour que les choses changent. Et vive le Pamphlétaire.

Renaud Boisclair

Le Mal-Être

Un des nôtres s'est enlevé la vie brutalement, sa souffrance était telle, et sa solitude si grande, que l'irréparable s'est produit. Désespéré, notre ami a remis son existence dans le placard de l'oubli, sa détresse, et ses souvenirs mêlés emportés par la mort à jamais. Encore sous le choc, plusieurs d'entre-nous ne comprennent pas comment cette tragédie a pu se produire, quel désespoir a pu entraîner cet être dans cette sombre nuit.

Il laisse dans le deuil sa fille et son fils ainsi que les membres de sa famille. De nombreux collègues et amis s'étaient déplacés afin de présenter leur sympathie, et partager leur douleur.

Jean-Pierre Teulé
Serveur Via Fortuna

Incroyable, mais vrai !

Une collègue de la cuisine suit un cours d'anglais. La première partie de son cours est l'oral qu'elle termine avec succès et les frais académiques lui sont remboursés.

Elle entreprend alors la deuxième partie de sa session «anglais écrit». Tout comme le cours précédent, elle le termine avec succès et demande le remboursement de ses frais. Surprise, on lui refuse le remboursement pour les raisons suivantes : *«la partie écrite ne fait pas partie de la liste des cours et n'est pas jugée nécessaire à son travail»*

Dans le fond, on-dit à l'employé : évolue dans ton apprentissage, mais pas trop. Et si cette employée avait l'œil sur un poste au service à la clientèle. Est-ce qu'on lui refuserai pour faiblesse de l'anglais écrit ?

Quand j'ai suivi mes cours d'anglais, il me semblait à l'époque impératif de pouvoir mettre sur papier les paroles prononcées.

Alors, à l'avenir, quand vous irez à la cafétéria ne vous surprenez pas de voir :« DANJER, DIS PRODUCK COUD KONTÈNE NOTS - DANGER, CE PRODUIT POURRAIT CONTENIR DES NOIX».

Stéphane Ousset

La formation nautique, c'est votre bouée de sauvetage

Motomarines, pêcheurs, chasseurs et tous autres marins plaisanciers, faites preuve de compétence avec le cours « Brevet d'opérateur nautique » ; la formation, c'est votre bouée de sauvetage.

Nombreuses sont les personnes qui se contenteront d'admirer les rives d'un lac, d'une rivière ou le bord de la mer pour s'y baigner ou pique-niquer. Par contre, d'autres gens, qui comme moi, auront gardé leur cœur d'explorateur de nos audacieux ancêtres, ne pourront résister au défi de naviguer sur ces étendues d'eau. N'étant ni poisson, ni grenouille, notre flottaison dépendra de notre embarcation. Notre préparation et nos compétences feront la différence, entre un magnifique voyage ou une triste attente à la salle d'urgence de l'hôpital le plus proche ou d'ônéreuses réparations. Trop d'événements malheureux rapportés par les médias mettent un deuil sur une activité agréable et lucrative pour l'économie du pays qu'est le nautisme. La garde côtière canadienne en collaboration avec des groupes de nautisme, d'écoles et d'interventions de sauvetage, a mis sur pied un cours intitulé « Brevet d'opérateur nautique » ; cette formation vous donnera une base solide et théorique de connaissances nautiques pour l'utilisation sécuritaire d'une embarcation de plaisance. Il est d'une durée d'environ 8 heures et sanctionné par un examen de la garde côtière canadienne avec une note de passage de 75 % et valide à vie. Ce cours contient cinq thèmes :

- Choisir et connaître son embarcation ;
- Les lois et les règlements ;
- Le balisage ;
- Une randonnée sécuritaire avec

- mon embarcation ;
- Sécurité et situations d'urgence.

Pour naviguer, faites preuve de compétence

Le règlement s'appliquera progressivement à tous les plaisanciers utilisant une embarcation munie d'un moteur. Il faudra avoir avec soi, en tout temps, une carte de compétence. Trois possibilités s'offrent à vous pour l'obtention de votre carte de compétence.



- Avoir réussi un cours de sécurité nautique avant le 1^{er} avril 1999 et en détenir la preuve ;
- Avoir obtenu la carte de conducteur d'embarcation à la suite de la réussite d'un examen administré par une école agréée ;
- Avoir complété une liste de vérification de sécurité lors de la location d'une embarcation munie d'un moteur.

Les échéances sont les suivantes

- Le 15 septembre 1999, pour les conducteurs nés après le 1^{er} avril 1983 ;
- Le 15 septembre 2002, pour les conducteurs d'embarcation munie d'un moteur et de moins de 4m de longueur, y compris les

motomarines ;

- Le 15 septembre 2009, pour tous les conducteurs d'embarcation munie d'un moteur.

À cause de nos horaires, parfois difficiles à coordonner pour certaines activités hors casino, je tente présentement d'organiser des cours sur mesure pour les employés du Casino de Montréal dans les locaux de l'Institut Maritime du Québec, pour les personnes désireuses d'obtenir le Brevet d'opérateur nautique avec moi.

Ces cours se feront dans une atmosphère amicale, ponctuée d'anecdotes, surtout enrichies de vos propres expériences. Je suis présentement en négociation avec un magasin de chasse, pêche et camping de la rue Notre-Dame Ouest qui nous aidera pour amoindrir les coûts des cours. J'aurai besoin de vos noms et disponibilités afin d'organiser des groupes de 25 personnes. Veuillez me contacter au numéro de téléphone suivant : Mario Lussier au 450-691-0475. Le coût du cours est d'environ 60 \$ par personne incluant l'examen et la documentation. Le prix est à réviser à la baisse. Je ferai un suivi par téléphone à toute personne qui communiquera avec moi.

Je tiens à remercier le Pamphlétaire qui m'a permis de publier ce message d'intérêt public.

Mario Lussier
Serveur Bar à jus





Les Chroniques d'Amazone



Bonjour à tous !

En premier lieu, je vous propose ce mois-ci un site qui à son tour, vous propose une quantité inestimable de restos pour toutes les bouches.

Restaurant.ca

De la plus fine à la plus gourmande... ;-))

Venez découvrir ce que les communautés ethniques ont à vous offrir... De la cuisine cajun à la cuisine vietnamienne, du souper dansant aux pub & bistro, tout cela à une même adresse...

Des trouvailles de la semaine à la cuisine gastronomique... En fait, il y en a pour tous les goûts ! Et ce.... PARTOUT À TRAVERS LE CANADA !

Faites vos recherches soit pour le prix que vous désirez payer, la proximité des lieux, le met ethnique qui vous plaît ou encore, le profil de cuisine que vous désirez, par exemple : Brunch, buffet, pour emporter, etc.

De plus, venez voter ou suggérer le resto qui vous tient par l'estomac !



Vous pourrez également avoir accès aux fiches d'évaluation de tous les restos, ainsi que leurs services. Et plus encore...

<http://www.restaurant.ca/>

Croyez-moi, ça vaut l'détour! :-))

Saveurs du Monde

En dernier lieu, pour demeurer dans la même lignée... Je vous propose un autre site tout aussi intéressant, qu'instructif !

Ce site vous fera découvrir

non seulement des recettes, mais également les traditions culinaires de divers pays, encore ici, jamais soupçonnées ! Explorez l'univers des plus grands chefs au monde, en passant par leur passion, leur spécialité....

Retrouvez la fiche descriptive de plus de 350 produits, tels que les épices, les aliments, etc. Découvrez leur histoire, ainsi que leurs utilité & propriété !

N'oubliez pas de visiter la section des vins & spiritueux. Vous y trouverez un répertoire des plus impressionnant !

Tout ça et encore plus à une seule adresse :

<http://saveurs.sympatico.ca/>

Alors, ne tardez plus et découvrez le Monde dans votre assiette ! :-))

Amazone

<http://pages.infinet.net/juffle>
amazon@videotron.ca

lepamphlétaire 

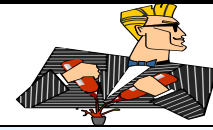
Les textes envoyés pour publication au Pamphlétaire doivent impérativement être signés. N'oubliez pas de nous laisser vos coordonnées.

Merci de votre collaboration.

Le BOBARD

Chronique d'un Barman

Par Stéphane Ousset



S.E.S.C.Q. CSN

1 avenue du Casino,
bureau QRCA3
Montréal, Québec
H3C 4W7

Téléphone Unité Générale:
(514) 395-2299

Téléphone Resto:
(514) 395-0214

Téléphone Sécurité:
(514) 860-9214

Télécopie : (514) 395-2248

Messagerie :
sescq@vif.com

Notre Site Internet
sescq.tripod.com



Décidément, en ce moment, la direction de Resto et les ressources humaines perdent de bonnes occasions de s'attirer la sympathie des employés. Après la saga Bonne Carte et le choix d'horaire pour les occasionnels, voici l'histoire des : « **futurs pères en attente** » et celle du « **M-1** ».

« **futurs pères en attente** »

Un peu avant les fêtes, un collègue fait une demande à la direction pour utiliser le stationnement intérieur du casino, car sa femme doit accoucher d'un jour à l'autre. La réponse : **NON !**

Je suis dépassé par ce manque d'empathie envers les employés. Où est le problème ? Le gars ne va pas faire le coup de la femme qui accouche trois fois par année !!!

Encore une fois, notre employeur est passé à côté d'une belle occasion de démontrer un peu d'humanisme envers ses employés.

« **M-1** »

Suite à une opération, un collègue apporte un M-1 avec comme restriction d'exécuter un travail de jour pour 3 semaines afin de mieux récupérer. On lui refuse car le service de santé affirme que sa restriction n'est pas valide : « quand on fait un retour au travail, c'est de jour ou de soir ! »

Le soir du 25 décembre, ce

collègue tente de faire sa soirée. Pris d'un étourdissement, il s'évanouit et dans sa chute se frappe la tête sur un comptoir. Lacération au front, il quitte le Casino, vers l'hôpital. Imaginez la tête de l'agent de CSST (car le 2e événement est un accident de travail) quand il a pris connaissance du refus de l'employeur de suivre les indications du médecin !

Horaires Bonne Carte

Non, la saga n'est pas terminée... Nous retournons devant l'arbitre ! Pour ceux qui se demandent encore pourquoi ils payent des cotisations syndicales... Imaginez-vous, où on en serait sans ces dernières !

Au moment de passer sous presse, une rencontre de dernière minute a eu lieu entre la direction et le syndicat. La journée ne s'est pas conclue avec une résolution sur la divergence d'application, mais des solutions ont été apportées et une deuxième rencontre est prévue avant l'audition du 22 février.

Sondage Casino

J'ai participé en janvier au sondage Casino. Si tout ce qui a été dit dans ces rencontres est effectivement redirigé à Loto Québec, ils vont en entendre des vertes et des pas mûres ! J'espère que monsieur Frigon, le nouveau président de Loto-Québec, fera bonne lecture de tous les commentaires faits par les

employés et que ce sondage aura des effets positifs sur nos relations de travail.

Blagues

Un informaticien raconte à ses copains informaticiens : — « Hier, j'ai fait la connaissance d'une superbe fille dans un club... »

Les copains informaticiens : « Aaaah ! »

— Je l'invite chez moi, on boit un coup, je commence à l'embrasser.

Les copains informaticiens : « Aaaaaaaah ! »

— Elle répond : « Déshabille-moi ! »

Les copains informaticiens : « Aaaaaaaaaaaaaaaaaah ! »

— Alors, j'enlève sa culotte, je la soulève et je l'assois sur le clavier de mon PC...

Les copains informaticiens : « T'as un PC à la maison ? C'est quoi comme processeur ? »

Deux maris discutent :

— Ma belle-mère est un ange !

— T'as de la chance, la mienne est encore en vie.

Une femme demande à son mari :

— Qui préférerais-tu avoir comme type de femme ? Une femme très intelligente ou une femme très belle ?

— Mais aucune des deux, chérie. Tu sais bien que c'est toi que j'ai choisi.